



Centre socioculturel L'Agora

Danse de société

Protocole d'utilisation des locaux et du matériel

Le présent protocole est inclus dans le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) dans le cadre de la COVID-19. Il a été validé par la mairie de Guilers qui, peut, tout comme la direction de L'Agora, suspendre l'activité ou en exclure des membres en cas d'évolution défavorable de la situation sanitaire ou de non respect du protocole détaillé ci-après.

Les consignes socles, principalement issues du PCA, doivent être appliquées en permanence dans l'enceinte du centre socioculturel. Ces précautions sont, à ce jour, les suivantes :

- ✓ Distance d'1 mètre minimum entre les personnes
- ✓ Ne pas se serrer la main ou se faire la bise
- ✓ Tousser ou éternuer dans votre coude
- ✓ Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon
- ✓ Utiliser des essuie-mains jetables
- ✓ Si le lavage des mains à l'eau n'est pas possible, utiliser du gel hydro-alcoolique
- ✓ Pas d'échanges de matériel (stylos, matériel de bureautique) avec les collègues
- ✓ Port du masque obligatoire

Elles peuvent être complétées par des consignes au niveau national ou local, notamment sur le port du masque (actuellement obligatoire en lieu clos).

1. Lieu de l'activité

- ✓ L'activité se déroulera dans la salle « Salle 2 » du Centre et sera limitée à 40 participants

2. Préparation des locaux par les animateurs

- ✓ Désinfection de la poignée de porte de la salle pour accueil des adhérents
- ✓ Aération de la salle ¼ heure avant (si la salle était occupée avant)
- ✓ Espace de pratique : installation du matériel des animateurs (matériel utilisé spécifiquement et uniquement par les animateurs, stocké chez eux)

3. Accueil des adhérents

- ✓ A l'arrivée de l'adhérent, il émerge à l'entrée du Centre Social et se désinfecte les mains à l'aide du gel hydroalcoolique à disposition (ou passage au toilettes pour lavage des mains)
- ✓ Port du masque pour l'adhérent et l'animateur
- ✓ Conserver la porte entrouverte afin de ne pas toucher les poignées de porte et pour aérer le local.
- ✓ Fonctionnement de la séance : les danses en ligne seront, dans un premier temps, privilégiées dans le respect de la distanciation. La danse étant considérée comme une activité physique, le port du masque n'est pas obligatoire pendant la pratique de l'activité mais reste nécessaire avant et après la séance. Dans le cas de danse en couple, les couples « à la ville » n'auront pas l'obligation de porter un masque, les autres auront l'obligation d'en porter un. Pas de changement de partenaires. Respect d'une distance de 2m entre chaque couple.

4. Sortie de la salle

- ✓ Aération ¼ d'heure
- ✓ Fermeture des portes par l'animatrice

Ce protocole, rédigé en août 2020, sera revu en fonction des recommandations gouvernementales et des décisions préfectorales.